



KPMG S.A.
Alsace
3 rue Armand Bloch
BP 13 193
25203 Montbéliard Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 81 91 58 20
Télécopie : +33 (0)3 81 91 58 40
Site internet : www.kpmg.fr

*Association pour l'Insertion
Sociale et Professionnelle des
Jeunes du Territoire de Belfort -
Mission Locale Espace Jeunes*
**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017

Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes du
Territoire de Belfort - Mission Locale Espace Jeunes

Place de l'Europe - 90000 BELFORT

Ce rapport contient 17 pages

Référence : 18095RG



KPMG S.A.
Alsace
3 rue Armand Bloch
BP 13 193
25203 Montbéliard Cedex
France

Téléphone : +33 (0)3 81 91 58 20
Télécopie : +33 (0)3 81 91 58 40
Site internet : www.kpmg.fr

Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes du Territoire de Belfort - Mission Locale Espace Jeunes

Siège social : Place de l'Europe - 90000 BELFORT

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'attention de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour l'Insertion Sociale et Professionnelle des Jeunes du Territoire de Belfort – Mission Locale Espace Jeunes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les subventions d'exploitation et les provisions pour risques et charges.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas

fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montbéliard, le 22 juin 2018

KPMG S.A.



Laurent Hofnung
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 203	3 203				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	187 510	168 954	18 556	31 073	12 517	40.28
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total I		190 714	172 158	18 556	31 073	12 517	40.28
Comptes de liaison Total II							
Comptes de Régularisation	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	403 504		403 504	361 266	42 239	11.69
	Autres créances						
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie	1 067 454		1 067 454	929 129	138 325	14.89
	Disponibilités						
	Charges constatées d'avance (3)						
	Total III	1 470 958		1 470 958	1 290 394	180 564	13.99
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 661 672	172 158	1 489 514	1 321 467	168 047	12.72

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2017 12	Exercice N-1 31/12/2016 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise	29 217	29 217		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	157 121	157 121		
	Report à nouveau	534 704	299 027	235 677	78.81
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	90 638	235 677	145 039	61.54
	Autres fonds associatifs				
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	811 680	721 042	90 638	12.57
	Total II				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Comptes de liaison				
	Provisions pour risques	124 870	109 721	15 149	13.81
	Provisions pour charges	186 357	164 292	22 065	13.43
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	20 000	2 014	17 986	892.93
	Fonds dédiés sur autres ressources				
DETTES (1)	Total III	331 227	276 027	55 200	20.00
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	56 485	60 234	3 749	6.22
	Dettes fiscales et sociales	190 722	169 590	21 133	12.46
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	99 400	94 574	4 826	5.10
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	346 607	324 398	22 209	6.85
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 489 514	1 321 467	168 047	12.72

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

346 607 324 398

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue de Biens et Services				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	1 359 411	1 497 687	138 276-	9.23-
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	75 155	93 223	18 068-	19.38-
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	113	2	110	NS
Total I	1 434 679	1 590 912	156 233-	9.82-
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)				
Autres achats et charges externes	139 868	161 904	22 036-	13.61-
Impôts, taxes et versements assimilés	68 628	90 298	21 670-	24.00-
Salaires et traitements	734 329	800 404	66 075-	8.26-
Charges sociales	312 530	176 296	136 234	77.28
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	12 517	15 150	2 633-	17.38-
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	22 065	33 152	11 087-	33.44-
Pour risques et charges : dotations aux provisions	15 149	11 988	3 161	26.37
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	40 781	68 907	28 126-	40.82-
Total II	1 345 869	1 358 100	12 231-	0.90-
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	88 810	232 812	144 002-	61.85-
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2017 12	31/12/2016 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier	2 506	3 328	822	24.69
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	2 506	3 328	822	24.69
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI				
2. Résultat financier (V-VI)	2 506	3 328	822	24.69
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	91 317	236 141	144 824	61.33
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		505	505	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII		505	505	100.00
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)		505	505	100.00
Impôts sur les bénéfices (IX)	679	969	290	29.93
Total des produits (I+III+V+VII)	1 437 185	1 594 746	157 561	9.88
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 346 548	1 359 069	12 521	0.92
Solde intermédiaire	90 638	235 677	145 039	61.54
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées				
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	90 638	235 677	145 039	61.54

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017



Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 489 513.98 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 434 678.82 Euros et dégageant un excédent de 90 637.78 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NON

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NON

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

aucun

Le traitement du passage aux nouvelles normes a été réalisé en appliquant la méthode rétrospective.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

Conformément au décret du 30/12/2005 relatif aux PME les amortissements restent



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

calculés sur la durée d'usage.

Informations générales complémentaires

provision pour incertitude d'encaissement ou de reversement des subventions PLIE en fonction d'une statistique historique 186 357 (164 292 en N-1)
durée de prescription 10 ans maximum

IS calculé au taux de 24 % sur les produits financiers

Effectif 24 ETP : 21 NC + 3 C

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

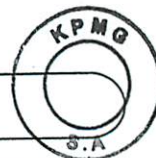
Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	3 203		
Matériel de transport	99		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	187 411		
TOTAL	187 510		
TOTAL GENERAL	190 714		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			3 203	3 203
Matériel de transport			99	99
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			187 411	187 411
TOTAL			187 510	187 510
TOTAL GENERAL			190 714	190 714

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	3 203			3 203
Matériel de transport	99			99
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	156 338	12 517		168 855
TOTAL	156 437	12 517		168 954
TOTAL GENERAL	159 641	12 517		172 158



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de bureau informatique mobilier	12 517				
TOTAL	12 517				
TOTAL GENERAL	12 517				

Tableau des variations des fonds associatifs

Nature des provisions et des réserves	Montant début d'exercice	Affectation résultats et retraitement	Dotation exercice	Reprise exercice	Montant fin exercice
Fonds propres					
Fonds associatifs sans droit de reprise	29 217				29 217
Réserves :					
Autres réserves	157 121				157 121
Report à nouveau	299 027	235 677		0	534 704
RESULTAT DE L'EXERCICE	235 677	90 638		235 677	90 638
Autres fonds associatifs					
Fonds associatifs avec droit de reprise : Provisions réglementées					
TOTAL I	721 042	326 315		235 677	811 680

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges	274 013	37 214			311 227
TOTAL	274 013	37 214			311 227
TOTAL GENERAL	274 013	37 214			311 227
Dont dotations et reprises d'exploitation		37 214			

IFC : $109\,721 + 15\,149 = 124\,870$

incertitude encaissement ou reversement subventions PLIE : $164\,292 + 22\,065 = 186\,357$



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Personnel et comptes rattachés	3 254	3 254	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	5 943	5 943	
Débiteurs divers	394 307	394 307	
TOTAL	403 504	403 504	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	56 485	56 485		
Personnel et comptes rattachés	82 669	82 669		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	107 375	107 375		
Impôts sur les bénéfices	679	679		
Autres dettes	99 400	99 400		
TOTAL	346 607	346 607		

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nou- velles ressources affectées C	Fonds restant engager en fin d'exercice D = A - B + C
PSA PEUGEOT MOBILITE	19 000	2 014	2 014		
PSA PEUGEOT MOBILITE	20 000			20 000	20 000
TOTAL	39 000	2 014	2 014	20 000	20 000

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ». Au compte de résultat sont enregistrés en produits au débit dans le poste concerné ; le reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017



Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de transport	Linéaire	2 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	3 an

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les coûts des frais accessoires relatifs à l'acquisition de ces valeurs mobilières de placement n'ont pas été intégrés.

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

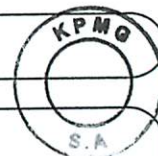
- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017



Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	394 307
Total	394 307

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 196
Dettes fiscales et sociales	143 801
Total	174 997

Charges et produits constatés d'avance

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
DIVERSES	12 939
FAJ (dont 2 500 € à recevoir)	31 000
PEUGEOT MOBILITE (fonds dédiés)	2 014
EPCI (dont 26 370 € à recevoir)	26 370
CONSEIL DEPARTEMENTAL TERRITOIRE DE BELFORT	100 300
PLIE (dont 305 466 € à recevoir dont 158 365 € pour 2016)	125 031
VILLE DE BELFORT	7 000
ETAT (dont 17 335 € à recevoir et 12 768 € à rembourser)	492 427
CUCS (dont 8 763 € à remboursser)	6 000
GARANTIE JEUNES (dont 14 080 à recevoir)	216 620
DIRECCTE FIPJ	456-
ANI	450
CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE (dont 48 847 € a rec	238 067
POLE EMPLOI	101 649
Total	1 359 411

Rémunération des dirigeants

En application du principe de respect du droit des personnes, la rémunération des dirigeants dans le cadre de l'article 261-7 1° du CGI et article 242 C et le montant brut global de la rémunération des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles au sens de l'article 20 de la loi n°2006-586 relative au volontariat associatif, n'est toujours pas indiqué, car cela aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017



Valorisation des contributions volontaires

D'après le budget :

mise à disposition gratuite de biens et services antenne Galacis + Offemont 23 500 €

mise à disposition gratuite de personnel POLE EMPLOI 7 760 € (20 % ETP)

mise à disposition gratuite des locaux MIFE 27 000 €

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
L'association provisionne l'engagement pour Indemnités de Fin de Carrière. Celui-ci figure donc dans le poste Provisions pour Risques et Charges.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
	moins d'un an	17 260
	1 à 5 ans	6 714
	6 à 10 ans	41 451
	11 à 20 ans	18 086
	21 à 30 ans	24 511
	plus de 30 ans	16 848
Engagement total		124 870

Hypothèses de calculs retenues

- calcul prospectif (ancienneté acquise 31-12-17 / droits ancienneté totale future)
- moyenne entre départ à la retraite à l'âge de 62 ans et mise à la retraite à l'âge de 70 ans
- table de mortalité 13-15 (12-14 en 2016)
- turn over 5,28 % (5,05 % en 2016)
- taux moyen de progression des salaires 2 % (idem en 2016)
- taux d'actualisation 2 % (idem en 2016)
- taux de charges patronales 54,6 % (53,1 % en 2016)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017



- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Transferts de charges

Nature	Montant
REMBOURSEMENT SALAIRE EMPLOIS AIDES	69 653
REMBOURSEMENT SALAIRE CPAM	920
REMBOURSEMENT FORMATION	4 581
Total	75 154